

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2008

DROIT D'ACCUEIL DANS LES ÉCOLES - (n° 1008)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
M. de La Verpillière, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 5

Dans la première phrase de l'alinéa 3 de cet article, supprimer les mots :

« des personnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.